

## Présences

24 personnes présentes à distance à cette assemblée générale annuelle.

### 1. Ouverture de l'assemblée

#### 1.1. Mot de bienvenue

Madame Karine Roy, conseillère en communications, anime l'assemblée. Elle présente les intervenants :

- Mme Hélène Gignac, présidente du conseil d'administration
- M. Mathieu Lefebvre, directeur général
- Mme Sylvie Théberge, vice-présidente et présidente du comité responsable en mandat et coopération
- M. Guy Pepin, secrétaire du conseil d'administration et président du comité de mise en candidatures.

Par la suite, Madame Hélène Gignac souhaite la bienvenue aux participants en ligne. Elle donne les consignes du déroulement de l'assemblée et mentionne que les membres peuvent poser des questions tout le long de la rencontre, via la boîte de dialogue disponible en bas de leur écran. Madame Hélène Gignac préside l'assemblée et déclare l'assemblée officiellement ouverte à 19 h 30.

#### 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Une capsule vidéo du président M. Guy Cormier est visionnée.

### 2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

#### 2.1. Règles pour participer à l'AGA

Une capsule vidéo concernant le déroulement et le fonctionnement de l'assemblée est visionnée.

#### 2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Madame Roy mentionne que nous devons nommer deux personnes responsables du scrutin. Ces personnes sont responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes et s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés. De ce fait elle recommande Quista Chery, adjointe à la direction générale et Claudia Hamelin, technicienne en communication, puisqu'elles ont déjà été familiarisées avec notre processus de vote avant cette assemblée.

Sur proposition de (retiré) et dûment appuyée par (retiré), il est résolu de nommer Quista Chery et Claudia Hamelin comme personnes scrutatrices.  
**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### 2.3. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de (retiré) et dûment appuyée par (retiré), il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

1. Ouverture de l'assemblée
  - 1.1. Mot de bienvenue
  - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
  - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
  - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
  - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 17 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
  - 3.1. Rapport du conseil d'administration
  - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
  - 3.3. Rapport financier
  - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
  - 3.5. Rapport sur l'exercice du pouvoir de délégation de l'assemblée par le conseil d'administration
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
  - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
  - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
    - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
    - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
    - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
    - 5.2.4. Élection par acclamation
    - 5.2.5. Élection par votation
  - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

### 2.4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 17 avril 2024

La présidente mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, elle ne fera pas la lecture ni le résumé. La présidente demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2024.

Sur proposition de (retiré), dûment appuyée par (retiré), il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de l'Éducation du 17 avril 2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. Retour sur l'année 2024**

#### **3.1. Rapport du conseil d'administration**

La présidente du conseil d'administration, Madame Hélène Gignac, présente les membres du conseil d'administration. Ensuite, elle fait la lecture du rapport du conseil d'administration de l'année financière se terminant le 31 décembre 2024.

#### **3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**

La présidente du conseil d'administration présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques. Le bilan de la surveillance relative aux trois (3) règles déontologiques pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2024 :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée ;
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent ;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

#### **3.3. Rapport financier**

Une capsule vidéo sur le rapport financier se terminant le 31 décembre 2024 est visionnée. Par la suite, M. Mathieu Lefebvre, directeur général, présente ses remerciements aux membres de son équipe et à tous les collaborateurs de la caisse.

#### **3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**

Une vidéo concernant le bilan coopérative est présentée. Par la suite, Mme Sylvie Théberge, présidente du comité responsable en mandat et coopération, présente le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et les autres engagements.

#### **3.5. Rapport sur l'exercice du pouvoir de délégation de l'assemblée par le conseil d'administration**

La présidente informe les membres que le conseil d'administration par l'exercice d'un pouvoir de délégation de l'assemblée a adopté une résolution spéciale afin d'apporter des correctifs de nature technique au Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs. Elle précise qu'à l'assemblée générale annuelle tenue le 17 avril 2024, les membres ont adopté une résolution spéciale modifiant les groupes décrits à l'Option B de l'Annexe « A » du Règlement intérieur de la caisse

(RIC) avec entrée en vigueur au 1er janvier 2025. Avec l'adoption de ces modifications, il était utile d'apporter des ajustements au Règlement relatif à la rotation des administrateurs pour refléter les modifications apportées à l'Annexe « A ». À cette fin, un nouveau règlement de rotation a été adopté. À la suite de l'adoption de ce règlement, des erreurs ont été détectées dans le nouveau tableau de rotation des administrateurs concernant le groupe de certains sortants de charge. Il était nécessaire de corriger ces erreurs de nature technique avant la publication de l'avis d'appel de candidatures puisque sans ces corrections, le tableau relatant la rotation des administrateurs aurait eu pour effet de prolonger ou de diminuer la durée des mandats de certains administrateurs alors que la résolution spéciale adoptée à l'AGA 2024 ne contenait aucune disposition à cet effet. Des rectifications ont également été apportées aux secteurs décrivant les régions administratives des Groupes 1, 2 et 3 puisque les secteurs ne correspondaient pas auxdites régions décrites dans les groupes 1 et 2 et incomplet pour le Groupe 3.

Texte adopté à l'AGA du 17 avril 2024			Corrections proposées par les membres du conseil d'administration		
Groupes	Description	Nombre d'administrateurs	Groupes	Description	Nombre d'administrateurs
1	<b>Secteur Est</b> : Régions administratives de Montréal, Laval, Lanaudière, Montérégie provenant du secteur de l'éducation	5	1	<b>Secteurs Centre et Sud</b> : Régions administratives de Montréal, Laval, Lanaudière, Montérégie provenant du secteur de l'éducation	5
2	<b>Secteur Centre et Sud</b> : Régions administratives de Québec, du Bas Saint – Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Mauricie, Centre du Québec, Estrie, provenant du secteur de l'éducation	4	2	<b>Secteur Est</b> : Régions administratives de Québec, du Bas Saint – Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Mauricie, Centre du Québec, Estrie, provenant du secteur de l'éducation	4
3	<b>Secteur Nord</b> : Régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Laurentides, Outaouais, Saguenay Lac St-Jean, provenant du secteur de l'éducation	4	3	<b>Secteurs Nord et Ouest</b> : Régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Laurentides, Outaouais, Saguenay Lac St-Jean, provenant du secteur de l'éducation	4

Sur proposition de (retiré), dûment appuyée par (retiré), il est résolu d'adopter la recommandation des correctifs proposés aux groupes ci-haut mentionnés.  
La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### 4. Période de questions

Karine Roy invite les membres à poser des questions. Aucune question n'a été reçue.

#### 5. Propositions soumises au vote

##### 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

M. Mathieu Lefebvre, présente le partage des excédents annuels.

## PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)	
<b>Excédents (déficit) avant ristournes aux membres</b>	<b>4 325</b>
<b>Virements réglementaires et autres ajustements</b>	<b>2 642</b>
• Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>	2 087
• Autres éléments du résultat	424
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	131
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>6 967</b>
<b>Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM</b>	<b>(1 589)</b>
• Ristourne	(1 777)
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	418
• Affectation au FADM	(231)
<b>Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)</b>	<b>0</b>
<b>Affectation à la réserve générale</b>	<b>(5 377)</b>
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0</b>



Par la suite, il présente la répartition des excédents annuels

## PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES <sup>1</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		182
Épargne et placements	0,58 \$	268
Fonds		70
Prêts et marges de crédit		554
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>2</sup></b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ de prime</b>	<b>287</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>2</sup></b>	<b>0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets</b>	<b>111</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>3</sup></b>	<b>288</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>2</sup></b>	<b>Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions</b>	<b>16</b>
<b>TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		<b>1 777</b>

Par la suite, Karine Roy mentionne que le vote sur la répartition des excédents se fera en ligne à la fin de l'assemblée, mais qu'elle a besoin d'un proposeur et d'un appuieur pour la recommandation du conseil d'administration.

**Sur proposition de (retiré) et appuyée par (retiré), il est résolu** d'adopter la recommandation sur la répartition des excédents annuels, tel que présenté et commenté par le directeur général.

## 5.2. Élection des membres du conseil d'administration

### 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection

Karine Roy mentionne qu'Hélène Gignac sera la présidente d'élection ce soir et que M. Guy Pepin agira comme secrétaire d'élection.

### 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature

M. Guy Pepin présente tout d'abord le profil collectif du conseil d'administration et ensuite il présente le rapport du comité de mise en candidature.

### 5.2.3. Présentation des personnes candidates

Une capsule vidéo des 5 personnes candidates est visionnée :

- **Secteur Centre et Sud** : Geanina Rotariu Cotirgasanu et Michel Sayumwe
- **Secteur Est** : Sylvie Théberge
- **Secteur Nord et Ouest** : Marilyn Dufour
- **Groupe réservé à la CSQ** : Pascal Côté

### 5.2.4. Élection par acclamation

Pour le secteur Est, il y a un poste à combler et une candidature a été reçue. Comme il y a un poste à combler et une candidature reçue, Madame Gignac déclare élue par acclamation Mme Sylvie Théberge.

Pour le groupe Secteur Nord et Ouest, il y a deux postes à combler et une candidature a été reçue. Madame Gignac déclare élue par acclamation Mme Marilyn Dufour. Le poste resté vacant sera pourvu par le conseil d'administration.

Pour le groupe réservé à la Centrale des syndicats du Québec, il y a un poste à combler et une candidature a été reçue. Comme il y a un poste à combler et une candidature reçue, Madame Gignac déclare élu par acclamation M. Pascal Côté.

### 5.2.5. Élection par votation

Pour le groupe centre et Sud, il y a un poste à combler et deux candidatures ont été reçues. Étant donné que le nombre de mises en candidature reçue dans les délais est supérieur au nombre de postes à combler, Mme Gignac mentionne qu'il y aura un vote en différé.

### 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Gignac rappelle aux membres qu'ils sont appelés à voter et que le vote débutera dès la fin de la rencontre et terminera le 20 avril à 23h59. Les résultats des votes seront diffusés 24 à 48 heures après la période de votation. Les votes seront publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la caisse.

## 6. Fin de la rencontre et remerciements

La présidente remercie tous les membres d'avoir assisté à la rencontre.

## 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Considérant que le vote sur la répartition des excédents annuels s'est déroulé sur une période de 4 jours, les membres ont voté à 95,11% pour et 4,89 % contre.

Secteur Centre et Sud : Élu(e) Geanina Rotariu Cotirgasanu

Mme Hélène Gignac déclare l'assemblée levée le mardi 22 avril à 11h58, soit l'heure où les résultats des votes ont été dévoilés sur le site internet de la caisse.

---

Hélène Gignac, présidente

---

Guy Pepin, secrétaire